Roubaix : le créateur du salon du mariage oriental condamné pour escroquerie

30/09/2016 à 15h25

Nabil Hadikaoui est dans la tourmente. Le Roubaisien de 35 ans, qui s'est beaucoup impliqué dernièrement dans la vie associative locale, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille pour escroquerie. La justice lui reproche d'avoir volé 108 000 euros à son employeur CACF.

C'est une révélation qui a surpris jusqu'aux proches de Nabil Hadikaoui. Même ceux qui le connaissent bien sont semble-t-il tombés des nues en apprenant que le Roubaisien de 35 ans, qui a fait beaucoup parler de lui à Roubaix ces derniers mois, avait été condamné pour escroquerie, vendredi au tribunal correctionnel de Lille. L'homme a même écopé d'une lourde peine : dix-huit mois de prison dont neuf mois avec sursis et mise à l'épreuve. Mais il ne sera pas incarcéré. Aucun mandat de dépôt n'a été prononcé et la peine devrait donc être aménagée. Il peut par ailleurs encore faire appel de ce jugement. Il dispose d'un délai de dix jours pour le faire.

« Je suis très surprise, j'ai l'impression qu'il s'agit d'une autre personne », commente une de ses amies. Et pourtant, il s'agit bien de lui. Nabil Hadikaoui était poursuivi pour avoir détourné 108 000 euros destinés à des clients de CACF (Crédit agricole consumer finance), une société de crédit à la consommation basée sur l'avenue des Nations-Unies, à Roubaix. Il y travaillait depuis 2008, et a imaginé en 2015 un stratagème qu'il pensait infaillible mais qui a été mis à jour quasi instantanément par la banque.

(…)

Nord Eclair

Merci à **Stormisbrewing**